



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DE JURY DU CONCOURS
EXTERNE DE RECRUTEMENT DE
PROFESSEURS DES ÉCOLES
- SESSION 2023 -**

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU JURY

Concours	Postes	Inscrits	Présents à l'admissibilité		Admissibles	Admis	
			Nombre	%			
2023	Public	15	218	115	52,75%	38	15 LP / 4 LC
	Privé	4	39	24	61,54%	9	4
TOTAL		19	257	139	54,09%	47	19 LP / 4 LC
2022	Public	12	204	91	44,61%	32	12 LP / 5 LC
	Privé	4	40	16	40%	7	2
TOTAL		16	244	107	43,85%	39	14 LP / 5 LC
2021	Public	10	362	120	33,15%	33	10 LP / 2 LC
	Privé	7	94	46	48,94%	12	6
TOTAL		17	456	166	36,40%	45	16 LP / 2 LC
2020	Public	10	315	98	53,19%	-	9
	Privé	8	94	50	31,11%	-	7
TOTAL		18	409	148	36,19%	-	16
2019	Public	15	262	72	27,48%	20	11
	Privé	17	86	48	55,81%	16	8
TOTAL		32	348	120	34,48%	43	17
2018	Public	10	221	90	40,72%	25	10
	Privé	7	91	54	59,34%	18	7
TOTAL		17	312	144	46,15%	43	17
2017	Public	10	265	141	53,20%	24	10
	Privé	10	83	49	59,03%	19	8
TOTAL		20	348	190	59,37%	43	18
2016	Public	15	320	125	39,06%	41	15
	Privé	12	78	51	65,38%	24	8
TOTAL		27	398	176	44,22%	65	23
2015	Public	20	158	120	75,95%	49	20
	Privé	11	89	77	86,52%	20	11
TOTAL		31	247	197	79,76%	69	31

RAPPORT 2023

Lors de chaque session, le concours externe de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française (CERPE-Pf) donne lieu à la publication d'un rapport qui reprend les constats et recommandations des membres du jury.

Ce rapport de jury est destiné aux candidats afin qu'ils comprennent bien la nature des épreuves du concours, les compétences attendues et leur niveau d'exigence. C'est aussi le premier document bibliographique permettant d'organiser et d'optimiser une préparation au concours. Les données statistiques, présentes dans ce rapport, permettent une lecture des repères essentiels (nombre de candidats, d'admissibles et d'admis mais également moyennes et dispersions des notes). Les candidats trouveront également les rapports des différentes épreuves de cette session 2023, écrites comme orales, précisant les attendus de chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Il est essentiel d'avoir des candidats, nombreux, motivés, et qui savent que « le plus beau métier du monde » est aussi extrêmement exigeant. Si la professionnalité enseignante s'acquiert et se construit dans la durée, la préparation au concours est brève et intense. Il est indispensable, dans ces périodes de crises, économique et sociale, non seulement de pourvoir tous les postes ouverts aux recrutements, mais aussi de recruter des lauréats qui connaissent les cultures locales, les modes de vie des familles ainsi que les écosystèmes dans lesquels sont immergées les écoles, le lien avec la commune et son Tavana entre autres.

Si la baisse du nombre de postes ouverts au concours PE a été importante lors des dix dernières années, des perspectives nouvelles devraient s'ouvrir : non seulement la baisse est stabilisée mais les prévisions de départ à la retraite lors des prochaines années devraient compenser la baisse démographique. Cette évolution ne doit pas se faire au détriment de l'exigence professionnelle, comme le confirment les bonnes prestations des candidats dans ce concours 2023.

Le jury rappelle que l'objectif de ce concours consiste à repérer les qualités recherchées chez un futur professeur, notamment la capacité à se questionner, à analyser une situation, à se situer au sein de la communauté éducative en tant que professeur des écoles, à prendre pleinement en compte les valeurs de la République, ainsi que, bien entendu, à accompagner, faire progresser et évaluer tous les écoliers.

La priorité nationale, partagée avec les instances polynésiennes, attribue une place essentielle aux apprentissages fondamentaux du premier degré ; c'est ainsi que l'école de la République peut lutter contre la reproduction des inégalités et permettre des mobilités sociales et professionnelles, aux femmes et aux hommes. C'est pour cela aussi que le rôle de tout professeur des écoles est, en 2023, plus que jamais essentiel.

Comme chaque année, le présent rapport contribue également à une culture professionnelle partagée entre les membres du jury, à savoir les correcteurs des épreuves écrites et membres des commissions pour les épreuves orales. Je souhaite que ce document permette aux futurs candidats de renforcer leur motivation pour un métier exigeant mais passionnant, d'aborder la préparation au concours avec détermination, et de les retrouver lauréats lors des prochaines rentrées scolaires dans les écoles de Polynésie française de l'enseignement public et privé.



Thierry Terret

Vice-recteur de la Polynésie française

Président du jury du CERPE-Pf

Pour toute information utile et détaillée de chacune des épreuves de ce concours, les candidats sont invités à consulter la rubrique « concours » du site <https://www.ac-polynesie.pf/> dont une page est spécifiquement dédiée au CRPE. Le département des examens, des certifications professionnelles et des concours (dec@ac-polynesie.pf) peut également apporter les informations utiles aux candidats à ce concours.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU JURY	2
TABLE DES MATIÈRES	4
COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION	5
COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CORRECTION.....	6
COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION	8
DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.....	10
I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	10
II. ÉPREUVES D'ADMISSION	11
STATISTIQUES GÉNÉRALES.....	14
COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	16
I. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS.....	16
II. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES.....	17
III. ÉPREUVE D'APPLICATION.....	18
IV. ÉPREUVE ÉCRITE DE LANGUES POLYNÉSIENNES.....	23
COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	26
I. ÉPREUVE DE LEÇON.....	26
II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN.....	28
III. ÉPREUVE ORALE EN LANGUES POLYNÉSIENNES	32
IV. ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE.....	33
V. SUJETS	35

COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION

PRÉSIDENT

Monsieur Thierry TERRET

Vice-recteur de la Polynésie française

VICE-PRÉSIDENTS

Madame Yvette TOMMASINI

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Monsieur Ernest MARCHAL

Inspecteur de l'éducation nationale

MEMBRES DU CORPS DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE – INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX

Monsieur Yannick HERNANDEZ

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Monsieur Gaëtan LE LU

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Madame Sylvie MARTINEAU

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Monsieur Eric SIGWARD

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Madame Nathalie VOLANT

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

MEMBRES DU CORPS DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Madame Marie GOETZ-GEORGES

Inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Pierre CHIN MEUN

Inspecteur de l'éducation nationale

Madame Fatima KESKAS

Inspectrice de l'éducation nationale

MEMBRES DU CORPS DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

Madame Annie CHANG AH SANG

Professeure certifiée de tahitien

Monsieur Benoît FLAMAND

Professeur certifié de mathématiques

Madame Elodie JUNG

Professeure agrégée de lettres classiques

Madame Marion MONIER

Professeure agrégée d'EPS

MEMBRES DU CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Monsieur Andy CHANSAUD

Professeur des écoles

Monsieur Grégoire MASSONNET

Professeur des écoles

Madame Elvina PAHOA

Professeure des écoles

Madame Stéphanie SANQUER

Professeure des écoles

MEMBRES DU CORPS DES ADMINISTRATIFS

Madame Dorothee LABBAT

Attaché principal d'administration

cf. Arrêté du 27 mars 2023 fixant la composition du jury des concours externes de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française et des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat en Polynésie française, session 2023

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CORRECTION

ÉPREUVE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

Responsable : Monsieur Gaëtan LE LU

Commission 1

Madame Caroline MAUZE
Monsieur Ernest COULOMBEL

Commission 3

Madame Mihimana ROTA
Madame Puamaile JISSANG

Commission 5

Madame Leila FAAHU
Madame Christelle BERNERON

Commission 7

Madame Herenui PRATX
Madame Vaiana HERVE-MERCHERI

Commission 2

Madame Elvina PAHOA
Madame Annabelle FOUQUERAY

Commission 4

Monsieur Andy CHANSAUD
Madame Elodie JUNG

Commission 6

Madame Gaëlle LATOUR
Madame Catherine DELAMAIRE

ÉPREUVE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES

Responsable : Monsieur Eric SIGWARD

Commission 1

Madame Stéphanie SANQUER
Monsieur Raphaël GRAND

Commission 3

Monsieur Miriama CHEBRET
Madame Katherine GUYOT

Commission 5

Madame Elsie TAPEA
Madame Mirna TEHAAMOANA

Commission 2

Madame Mélissa CANDELLOT
Monsieur Benoit FLAMAND

Commission 4

Madame Tauhere LEI
Madame Christelle CHUNGUE

Commission 6

Madame Heinui TEURURAI
Madame Vainui TEIPOARII

ÉPREUVE D'APPLICATION : SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Responsables : Madame Sylvie MARTINEAU / Madame Mathilda CHANG

Commission 1

Monsieur Patrick SCHNEIDER
Monsieur Tunui HAUMANI

Commission 3

Madame Manuella HEITZ
Madame Audrey TAMARII

Commission 2

Madame Carine SOLIA
Madame Anne PARZY

Commission 4

Monsieur Alain LYONNARD
Monsieur Teremoana HOATAU

ÉPREUVE D'APPLICATION : HISTOIRE GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Responsable : Madame Yvette TOMMASINI

Commission 1

Madame Tevaite GUTIERREZ-GUILLEN

Monsieur Andy CHANSAUD

Commission 2

Madame Moeava VIDAL

Madame Namoiata TETUANUI

ÉPREUVE D'APPLICATION : ARTS

Responsable : Monsieur Gaëtan LE LU

Commission 1

Monsieur Teiva HAMBLIN

Madame Herenui PRATX

Commission 2

Madame Samuelle KRAUS

Madame Namoiata TETUANUI

LANGUES POLYNÉSIENNES

Responsable : Monsieur Ernest MARCHAL

Commission 1

Monsieur Ernest MARCHAL

Madame Annie CHANG AH SANG

Commission 3

Madame Tahia FAUA TETUANUI

Madame Mahei ADAMS

Commission 5

Monsieur Benjamin RAGIVARU

Madame Elisabeth TETO

Commission 2

Madame Raina DUCHEK

Madame Antoinette DUCHEK

Commission 4

Monsieur Jonathan TUPEA

Madame Greta MARE

COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION

ÉPREUVE DE LEÇON

Responsables : Monsieur Gaëtan LE LU et Monsieur Eric SIGWARD

Commission 1

Madame Marie-Pierre MINET

Madame Miriama CHEBRET

Madame Marie GOETZ-GEORGES

Commission 3

Madame Chiraz BEN ATIGUE

Madame Sabrina PAQUIER GREIG

Madame Fatiha INZA

Commission 5

Madame Hinano HAUATA

Monsieur CHANSAUD Andy

Madame Fatima KESKAS

Commission 7

Madame Laetitia TAHUAITU-SANGLIER

Madame Karine BOCQUET

Madame Aline HEITAA-ARCHIER

Commission 2

Madame Séverine TAILHANDIER-BARBERO

Madame Meily DUCHENE

Madame Anne EBERWEIN

Commission 4

Madame Jessica ALEXANDRE

Madame Belinda RAOULX

Monsieur Jean-Claude, Moana GREIG

Commission 6

Monsieur Benoît FLAMAND

Madame Caroline MAUZE

Monsieur Pierre GABERT

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Responsable : Madame Nathalie VOLANT et Monsieur Jean-Claude, Moana GREIG

Commission 1

Madame Soisic SECK MARTEL

Monsieur Grégoire MASSONNET

Monsieur Heiva DEGAGE

Commission 3

Madame Sandy BLASQUEZ

Madame Reita ETAETA-DOYEN

Madame Anna PENDU

Commission 5

Monsieur Tinihau MATHEL

Madame Hinarava MATOHI

Madame Dorothée LABBAT

Commission 7

Madame Marion MONIER

Madame Bélinda PETERANO RAOULX

Madame Karima EJJAUF-BEZZA

Commission 2

Madame Larissa MIROT

Monsieur Alain CORDIOLI

Madame Laurence ROATTINO

Commission 4

Madame Cécile PACCARD

Madame Gilda VAIHO

Madame Lovaina CHUNG TIEN

Commission 6

Monsieur Guillaume FANET

Madame Stéphanie SANQUER

Madame Lucie TINORUA-TIMOTEO

LANGUES POLYNÉSIENNES

Responsable : Monsieur Ernest MARCHAL

Commission 1

Monsieur Ernest MARCHAL

Madame Annie CHANG AH SANG

Commission 3

Madame Ritia HUNTER

Madame Greta MARE

Commission 5

Monsieur Robert TEHAAMOANA

Monsieur Mahei ADAMS

Commission 7

Madame Christèle MARUHI

Madame Locine CHIN MEUN

Commission 2

Madame Raina DUCHEK

Madame Antoinette DUCHEK

Commission 4

Madame Poema ROCHETTE

Madame Moea TETARONIA

Commission 6

Madame Jonathan TUPEA

Madame Vaihere TUNUTU

ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE - ANGLAIS

Responsable : Monsieur Yannick HERNANDEZ

Commission 1

Madame Tania GRAND

Madame Christiane TAYLOR

Commission 3

Monsieur Simon PRUVOT

Madame Namoïata TETUANUI

Commission 2

Madame Hélène GARCIA-LAZARTIGUES

Madame Emmanuelle KLIMA

Commission 3

Madame Florine MOURRAIN

Madame Vainui MARAKAI

ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE - ESPAGNOL

Responsable : Monsieur Yannick HERNANDEZ

Commission 1

Madame Purificacion VINS

Madame Vainui MARAKAI

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

TEXTES DE RÉFÉRENCES :

- [Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles](#)

- [Arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française](#)

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

I-1. Épreuve écrite disciplinaire de français

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I-2. Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I-3. Épreuve écrite d'application

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Sciences et technologie :

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants: histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Arts :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

I-4. Épreuve écrite d'admissibilité de langues polynésiennes

Le candidat précise au moment de l'inscription la langue choisie : tahitien, pa'umotu, marquisien ou mangarévien.

L'épreuve consiste à :

- répondre en langue polynésienne à un questionnaire relatif à un texte d'une vingtaine de lignes en langue polynésienne ;
- rédiger en langue polynésienne une argumentation/réflexion d'une quinzaine de lignes ;
- traduire en français, sans l'aide d'un dictionnaire, un passage d'environ sept lignes de ce texte.

Le niveau attendu est celui d'un utilisateur B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : deux heures ; coefficient 1.

II. ÉPREUVES D'ADMISSION

II-1. Épreuve de leçon

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée: supports pédagogiques, extraits

de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

II-2. Épreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV (de l'arrêté du 25 janvier 2021).

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

II-3. Épreuve orale d'admission de langues polynésiennes

L'épreuve comporte deux parties :

- Première partie : exposé.
Cette partie se déroule en langue polynésienne.
Le candidat présente et analyse un document (écrit, audio ou audiovisuel) relatif à la culture et à la langue

concernées. L'exposé, d'une durée de dix minutes maximum, est suivi d'un entretien avec le jury sur le même document pendant cinq minutes maximum.

- Seconde partie : exploitation pédagogique.

Cette partie se déroule en langue française.

Le candidat propose une exploitation pédagogique du document support de l'exposé dans une séance d'enseignement. La présentation, d'une durée de dix minutes maximum, est suivie d'un entretien avec le jury pendant cinq minutes maximum.

Durée de préparation : une heure ; durée totale de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

L'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée.

II-4. Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie)

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes. Durée de l'épreuve : trente minutes.

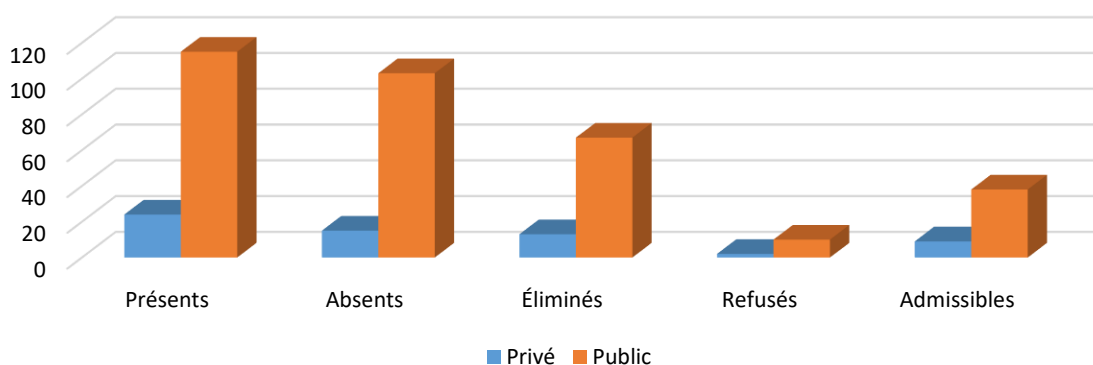
L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

STATISTIQUES GÉNÉRALES

I. Phase d'admissibilité

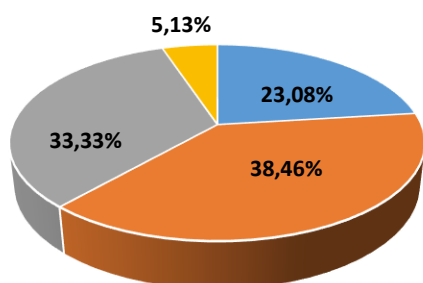
	Postes	Inscrits	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admissibles
Privé	4	39	24	15	13	2	9
Public	15	218	115	103	67	10	38
Total	19	257	139	118	80	12	47

Comparaison Public/Privé



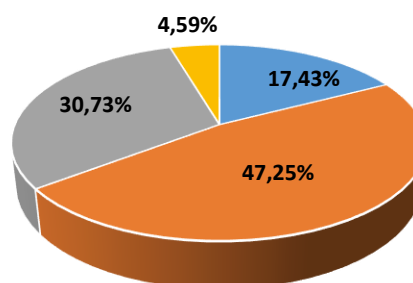
Décisions : Privé

■ Admissibles ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



Décisions : Public

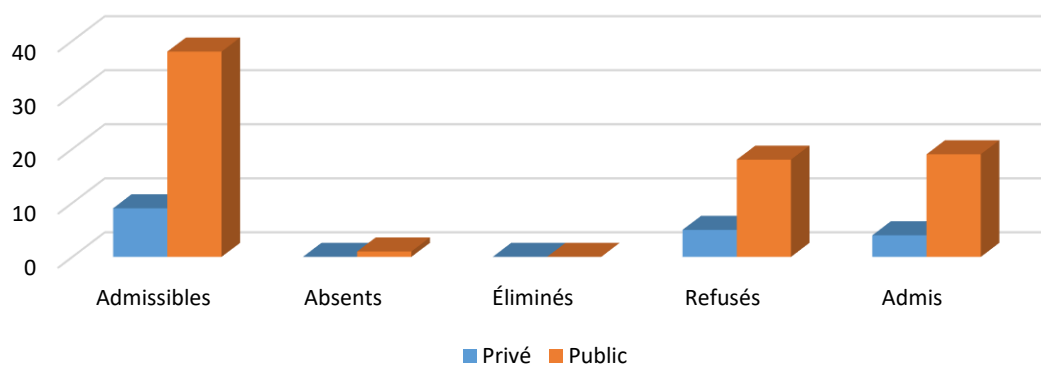
■ Admissibles ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



II. Phase d'admission

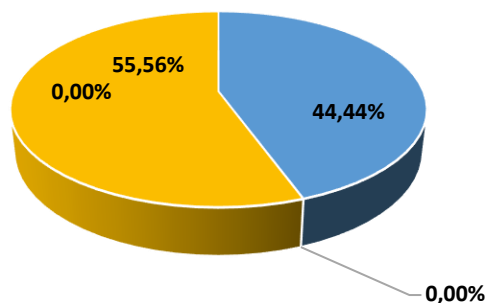
	Postes	Admissibles	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admis
Privé	4	9	9	0	0	5	4
Public	15	38	37	1	0	18	15 LP - 4 LC
Total	19	47	46	1	0	23	19 LP - 4 LC

Comparaison Public/Privé



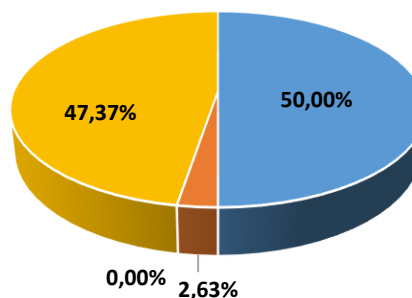
Décisions : Privé

■ Admis ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



Décisions : Public

■ Admis ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



		Total Admissibilité /80	Total Admission /160	Total général (Admissibilité + Admission) /240
Privé	Nb de notes < à la moyenne	18	2	2
	Nb de notes ≥ à la moyenne	6	7	7
	Note la plus basse	11,75	39	79,75
	Note la plus élevée	53,75	140,5	194,25
	Moyenne	20,48 (5,12/20)	103,61 (12,95/20)	146,86 (12,24/20)
Public	Nb de notes < à la moyenne	83	11	11
	Nb de notes ≥ à la moyenne	32	26	27
	Note la plus basse	1,75	53	92
	Note la plus élevée	58,75	149	195,5
	Moyenne	17,88 (4,47/20)	93,82 (11,73/20)	140,28 (11,69/20)

COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

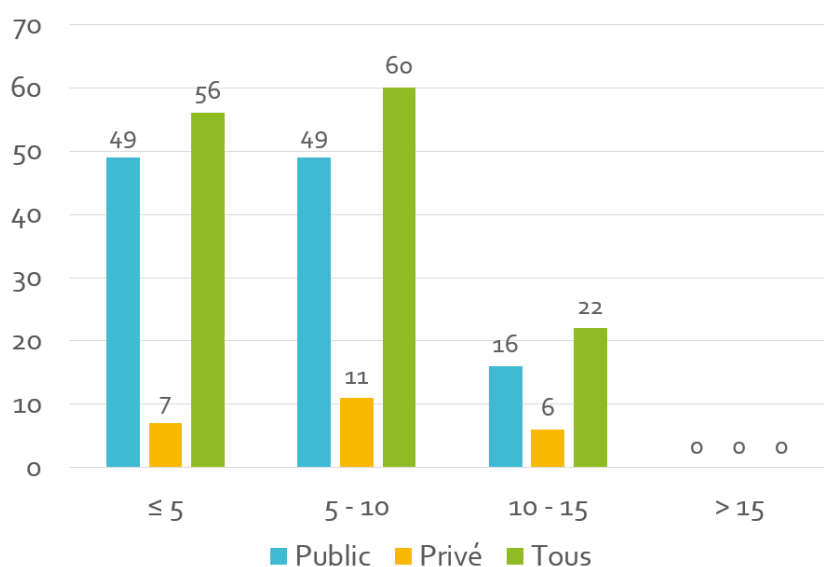
I. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

I-1. Distribution des notes

La moyenne de l'épreuve écrite marque un léger repli par rapport à l'année précédente : 6,46 pour les candidats du public (6,9/20 en 2022) et 7,51 pour ceux du privé (8,16 en 2022).

Comme l'an dernier, la note de 04/20, faible, a été la plus fréquemment attribuée dans le public (soit 22/114) et 17 copies ont obtenu au moins la moyenne (au lieu de 16 en 2022). Les 24 candidats du privé sont 6 à avoir obtenu la moyenne cette année (dont la meilleure note de l'épreuve tous candidats confondus : 15).

Notation /20	Public	Privé	Total
Nb présents	114	24	138
Nb de notes ≤ 5 (Éliminés)	49	7	56
Nb notes > 5 et ≤ 10	49	11	60
Nb notes > 10 et ≤ 15	16	6	22
Nb notes > 15	0	0	0
Moyenne	6,46	7,51	6,64
Médiane	5,88	6,88	6,13
Note la plus basse	1	1,5	1
Note la plus élevée	14,25	15	15



I-2. Propos généraux

Pour la deuxième année consécutive, le choix du texte littéraire mettait la relation des enfants aux livres et à la lecture au cœur du sujet et de la réflexion à engager, ce rapport étant envisagé par le prisme narratif de souvenirs d'enfance. Plus précisément, il s'agissait de la lecture « plaisir » : Natacha – Nathalie Sarraute enfant- fait la lecture passionnée d'un roman d'aventures de littérature dite populaire, Rocambole. Or cette littérature est méprisée par son milieu, la production de Ponson du Terrail étant considérée par son père comme de « la camelote » et l'auteur lui-même nié en tant qu'écrivain, comme indigne de ce statut, sur sa seule réputation aux yeux des lettrés. À l'écart des préjugés des adultes et avant d'accéder par l'effet de l'expérience à des exigences esthétiques, l'enfant éprouve ce que l'écrivaine, bien des années après, se remémore comme du « bonheur » lors de cette expérience intense de lecture. Elle s'emploie dans le passage à exprimer au plus près ce qu'elle pensait et les émotions intenses de lectrice qu'elle éprouvait.

I-3. Réflexion et développement (Partie III - 9 points)

Le sujet n'était pas, contrairement à ce que certains ont cru, une invitation à démontrer les bienfaits de la lecture. Une relecture attentive des termes d'un sujet évite ce type de bévues qui conduisent à plaquer en général des éléments de cours ou d'autres sujets d'argumentation.

Éclairés par le récit de cette expérience forte de lecture vécue par Nathalie Sarraute enfant, les candidats étaient invités à s'interroger sur l'intérêt éventuel d'œuvres non approuvées par les experts. A une époque où la recherche universitaire investit au même titre que la culture savante des pans entiers d'une culture populaire longtemps paria des études ; à une époque où l'on s'efforce de ne plus poser de hiérarchies préétablies, une telle interrogation apparaît très contemporaine. La précision « (sans intérêt) de façon absolue et définitive » rendait difficile, voire périlleuse, une intention de soutenir une réponse totalement affirmative – aucun intérêt, nullité- réponse qui aurait condamné certaines œuvres au néant total pour l'éternité. « Il n'y a pas de si mauvais livre où l'on ne puisse apprendre quelque chose. » affirmait déjà Plinie l'Ancien. Il s'agissait donc de déceler en quoi

pouvait consister l'intérêt de livres ou d'œuvres artistiques peu estimés au regard des critères académiques, de faible valeur supposée sur le plan esthétique. On pouvait avancer un intérêt d'un autre ordre : sociologique, idéologique, éthique pour réhabiliter ces œuvres. Plus en rapport avec le texte de Sarraute, on pouvait avancer que la lecture-plaisir, vecteur d'émotions fondatrices à travers des fictions, méritait d'être respectée en tant qu'étape vers un plaisir plus raffiné et une connaissance du monde. « Il n'y a de mauvais livres que pour des mauvais lecteurs. » écrivait Georges Duhamel, dans le sillage de Pline, pour défendre l'intérêt de tout livre, l'essentiel étant d'en extraire le miel. Enfin, les nombreux exemples de réhabilitation par la postérité d'œuvres jadis négligées invitent à la plus grande prudence sur le caractère définitif d'un jugement.

Dans le traitement de la partie III, on attend, bien sûr, une réflexion personnelle, non convenue. Le texte d'appui est toujours porteur d'éléments exploitables pour appuyer ou illustrer une argumentation, dans quelque direction que ce soit. Le sujet de réflexion est aussi un moyen de jauger si le candidat est en mesure d'apprécier la portée d'un sujet et à mobiliser de manière pertinente une culture littéraire et artistique substantielle (cf « ainsi que sur l'ensemble de vos lectures »), attente légitime pour le recrutement d'un professeur des écoles. Le choix de la commission d'entente a été de découper les 9 points en fonction des différents attendus. Dans ce cadre d'évaluation ainsi fixé, l'exploitation pertinente des références représentait un tiers du total.

I-4. Lexique et compréhension lexicale (Partie II - 4 points)

La préparation à cette partie de l'épreuve ne peut répondre au même type d'entraînement que les deux autres. On ne peut évidemment engranger de manière artificielle des mots dans l'espoir d'avoir un stock lexical considérable et réponse à tout. C'est la culture, au long cours, qui permet de répondre à une question de signification hors contexte (deux synonymes de « sarcasmes » en l'occurrence). En revanche, l'habitude de s'interroger sur les utilisations plus spécifiques dans un contexte donné (ici « voix d'un autre monde », marqueurs lexicaux de l'intensité) finit par forger la pertinence.

I-5. Étude de la langue (Partie I - 7 points)

Comme l'an dernier, il semble que près de la moitié des candidats se soient présentés à l'épreuve peu préparés en matière de connaissances de langue fondamentales. Les questions relatives à la nature -de mots et de propositions- et à leurs fonctions dans des contextes phrastiques, récurrentes dans les épreuves, nécessitent un entraînement constant durant l'année. De même, les accords grammaticaux de tout ordre doivent être non seulement maîtrisés mais justifiés en s'appuyant sur une application claire de règles de référence dans un contexte spécifique. Les temps principaux, les morphologies verbales et les valeurs des temps doivent également faire partie de la gymnastique intellectuelle des candidats, notamment en contexte.

II. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES

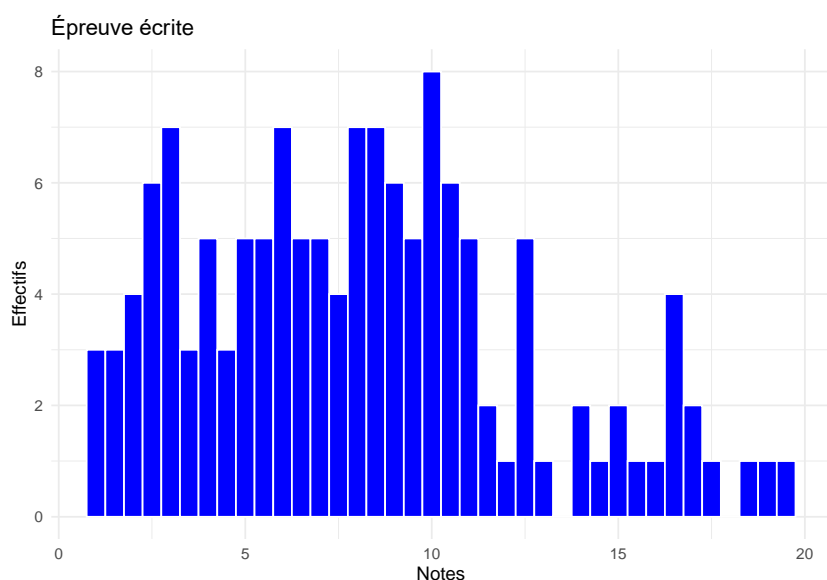
II-1. Modalités de l'épreuve

L'épreuve écrite d'une durée de 3 heures (coefficient 1) est constituée de cinq exercices indépendants. Cette épreuve a pour objectif de vérifier les connaissances du candidat. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture ainsi que les programmes des quatre premiers cycles.

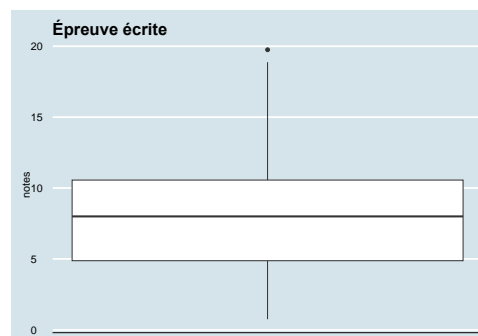
Plus précisément, le sujet était composé de cinq exercices :

- i. Le premier exercice étudie un caractère de divisibilité par 7. La moyenne obtenue à cet exercice est de 1,7 sur 3 points.
- ii. Le deuxième exercice porte sur les durées, vitesses et longueurs de parcours. Il faisait également intervenir les théorèmes classiques de géométrie plane de Pythagore et de Thalès. La moyenne obtenue est d'environ 2 sur 4 points.
- iii. Le troisième exercice consiste à écrire un script Scratch de construction géométrique d'un pentagone régulier. La moyenne obtenue est d'environ 1,8 sur 4 points.
- iv. Dans le quatrième exercice, il s'agit de calculer des probabilités d'événements d'une expérience d'un jet de deux dés. La moyenne obtenue est d'environ 1,7 sur 4 points.
- v. Le cinquième exercice est un Vrai/Faux avec justification. Cet exercice reprend une grande partie des concepts du programme de cycle 4. La moyenne obtenue est d'environ 1,5 sur 5 points.

II-2. Distribution des notes



135 candidats présents
(111 pour le public et 24 pour le privé)
Moyenne : 8,21 Médiane : 8



II-3. Commentaires

De façon générale, les copies sont bien rédigées, agréables à lire et bien soignées.

On peut constater une bien meilleure préparation des candidats à cette épreuve de mathématiques malgré une très forte hétérogénéité des candidats. Les notions élémentaires de diviseurs, multiples, les théorèmes classiques de géométrie plane, les changements d'unités mêmes lors de la manipulation d'unités produits sont mieux maîtrisés. L'exercice de probabilité a été assez correctement traité, les candidats ont fait preuve d'une meilleure connaissance de la notion d'expérience aléatoire.

Les principales difficultés des candidats se ressentent dans les raisonnements ainsi que dans la rédaction de justifications des réponses proposées. On note en particulier des difficultés dans la caractérisation des quadrilatères particuliers et plus généralement les candidats confondent trop souvent condition nécessaire et condition suffisante. Ces erreurs trouvent souvent leur origine dans des définitions erronées ou incomplètes de certains objets mathématiques. Ainsi on trouve souvent dans les copies : « un carré n'est pas un losange » ou bien « un nombre entier n'est pas décimal » par exemple. Ainsi, beaucoup de candidats font la confusion entre définir un objet et en lister ses propriétés, ce qui est utile aussi, mais différent.

III. ÉPREUVE D'APPLICATION

III-1. Domaine « Sciences et technologie »

a) Présentation du sujet :

En s'appuyant sur les programmes d'enseignement des sciences et technologie à l'école primaire, le sujet proposé aborde quelques aspects de la problématique suivante : « comment expliquer le fonctionnement d'un volcan et comment prévenir la population des risques liés aux éruptions volcaniques ? »

Le sujet comporte de manière équilibrée des questions de nature didactique ou pédagogique, et des questions visant la vérification des connaissances disciplinaires des candidats. Elles prennent appui sur une variété de supports et de documents : documents scientifiques, articles de presse, photographies, extraits de séance ou de séquence et productions d'élèves.

Le sujet comprend 3 parties indépendantes relatives à la problématique énoncée précédemment, et réparties dans 3 domaines (Physique-SVT-Technologie) :

Partie 1 : Étude des éruptions volcaniques / 7 points

Partie 2 : Le volcan, un bouillon de phénomènes physico-chimiques / 6 points

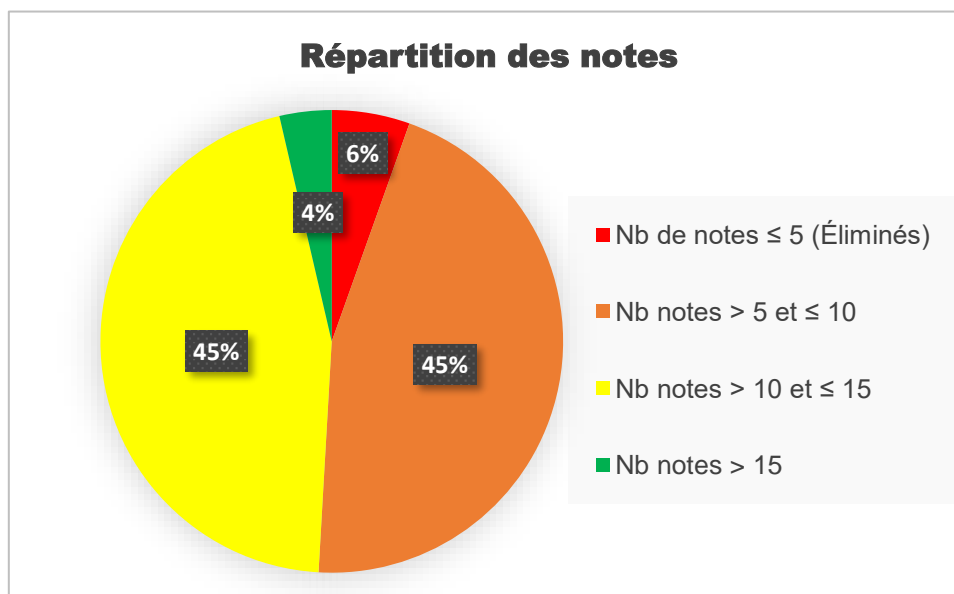
Partie 3 : Les risques liés aux éruptions volcaniques et les solutions pour protéger plus efficacement les populations / 7 points

A. Analyse d'un sismomètre « communautaire »

B. Prototype et amélioration d'une solution technologique.

b) Résultats de l'épreuve :

Sur les 134 candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite d'application, 55 ont choisi le sujet portant sur le domaine des Sciences et technologie. La moyenne des notes obtenues à l'épreuve est de 10,05 / 20 (note mini 4 / 20 ; note maxi 16 / 20).



c) Analyse globale des résultats :

La moyenne sur 20 à l'épreuve écrite d'application, dans le domaine des Sciences et technologie s'élève à 10,05 / 20 avec 45 % des candidats qui n'ont pas la moyenne.

Les questions ont été globalement traitées. La qualité de rédaction de l'ensemble des copies était satisfaisante, même si elles révèlent des fragilités diverses selon les candidats. La recherche et l'extraction de l'information des documents ont été généralement bien réalisées, cependant les connaissances scientifiques ont parfois manqué pour pouvoir répondre aux questions avec cohérence. Ces dernières restent trop vagues dans l'ensemble, de nombreuses approximations ont été relevées, rendant la lecture difficile. Or, c'est un préalable indispensable à la réussite de l'épreuve.

Certains candidats ne sont pas clairs dans leurs explications et ont des difficultés à synthétiser et à formuler correctement leurs idées. Des rédactions trop longues conduisent souvent à des incompréhensions, voire des contradictions.

La démarche d'investigation est maîtrisée par la moitié des candidats. Pour la seconde moitié, la non-maîtrise de la démarche les empêche de proposer un déroulement de séance convenable. Il a été apprécié dans le choix des activités, celles où l'élève est acteur de ses apprentissages.

Dans l'ensemble, la différenciation pédagogique est à travailler. Certains ont proposé de manière pertinente des aides à la résolution pour les élèves en écart d'apprentissage.

d) Conseils aux candidats :

Conseils généraux

- Lire attentivement les questions, notamment les questions multiples.
- Produire des réponses explicites, concises et structurées.
- Prendre en compte les annexes.

Connaissances disciplinaires

- Apprendre à construire une démarche expérimentale.
- Apprendre à différencier et à utiliser à bon escient les étapes d'une démarche scientifique.
- S'informer sur les manipulations simples qui se pratiquent couramment permettant d'expérimenter, de modéliser, de visualiser, de tester des paramètres...
- Consolider ses connaissances théoriques - des concepts et notions de base, du vocabulaire et des termes spécifiques. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes.

Didactique ou pédagogique

- Veiller à la cohérence entre les objectifs visés (connaissances et compétences) et les activités développées.
- Organiser ses réponses pour bien faire apparaître le raisonnement et le but que souhaite atteindre le candidat.
- Avoir du recul sur les connaissances et compétences du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 3.

III-2. Domaine « Histoire, géographie, enseignement moral et civique »

Pour la deuxième année, le jury se félicite du pourcentage élevé de candidats (42,5%) ayant choisi l'HGEMC pour l'épreuve écrite d'application.

Il s'élève à 42,5% pour l'ensemble des candidats, soit 42,7% pour le public et 41,6% pour le privé.

a) Statistiques :

	Privé	Public
Nombre de postes offerts	4	15
Nombre de candidats inscrits	39	218
Nombre de candidats présents	24	115
Nombre de candidats ayant choisi HGEMC	10	47
Moyennes des notes obtenues en HGEMC	8,10 /20	8,53 /20
Note la plus basse	5 /20	3 /20
Note la plus haute	15 /20	17 /20
Médiane	7,5 /20	8 /20

b) Constats et recommandations du jury :

Remarques générales :

Les candidats du public comme du privé ont offert cette année au jury des copies globalement de qualité. Peu de copies ont obtenu de notes inférieures ou égales à 05/20 (note éliminatoire). Elles sont également soignées et agréables à lire dans l'ensemble.

Les consignes ont été mieux comprises que l'an passé, les candidats ont tiré parti d'une lecture assidue du rapport de jury.

Toutefois, quelques-unes révèlent encore une maîtrise insuffisante de la langue. Souvent, elles s'accompagnent d'une réflexion fragile et d'une formation historique ou géographique trop lacunaire.

Enfin, c'est essentiellement le premier exercice qui a été mieux réussi.

L'épreuve de géographie :

Les notions, les concepts de géographie propres au thème « Consommer en Polynésie française » sont en général bien identifiés même s'ils ne sont pas toujours définis ni justifiés. Par exemple, certains candidats se bornent à recopier le programme sans apport d'explications, sans aucune plus-value permettant aux correcteurs d'évaluer leur maîtrise du vocabulaire géographique. Les notions d'acteurs et de transition énergétique sont celles qui sont souvent oubliées par les candidats. Elles sont pourtant essentielles pour cette thématique.

La mise en réseau des notions identifiées est également un élément apprécié par le jury. Elle montre la capacité des candidats à comprendre la démarche systémique de la géographie.

Les compétences propres à la géographie sont bien connues et rappelées mais un peu mécaniquement, rarement articulées à la séquence d'apprentissage proposée. Le choix du ou des documents utilisé(s) dans la séance détaillée n'est pas encore systématiquement justifié.

Pour la première partie de ce premier exercice, les meilleures copies montrent que les candidats ont su identifier les notions essentielles du thème tout en mettant en avant certains enjeux et pistes d'exploitation possibles.

Pour les autres copies, l'identification des notions était partielle et le choix de ces notions peu voire non justifiés. Lorsque ces choix étaient justifiés, les arguments avancés manquaient de pertinence ou de consistance.

La partie pédagogique de ce premier exercice a été mieux maîtrisée. La majorité des candidats a compris que la construction d'une séquence d'apprentissage repose sur des compétences à construire chez les élèves, des objectifs peu nombreux mais clairs et un séquençage en plusieurs séances, chacune représentant une unité pédagogique. En effet, une séance est bâtie autour d'un objectif et comporte plusieurs étapes qui doivent être clairement identifiées.

Le jury note encore des maladresses et/ou des erreurs dans le volet pédagogique. L'articulation des séances entre elles est parfois incohérente. Le lien entre la proposition de séance et les documents retenus est parfois inexistant ou non pertinent. Certains candidats font reposer leur proposition pédagogique sur trop d'objectifs. Parfois les propositions de mise en œuvre avec les élèves sont trop ambitieuses pour le niveau requis. Enfin, le jury a comptabilisé des copies dans lesquelles des pistes pédagogiques étaient trop générales et manquaient de consistance.

L'épreuve d'histoire :

L'épreuve d'histoire est celle qui a été la plus discriminante pour cette session. Elle demandait pourtant aux candidats de montrer leurs connaissances sur les fondements même de la démarche historique, à savoir l'analyse de la source des documents et l'exercice de l'esprit critique.

La grande majorité des copies témoigne d'un manque de recul lié à une absence de questionnement de la source du document 11 (gravure réalisée par des missionnaires). De même les faits et les dates sont trop peu souvent identifiés et le contexte de la réalisation de cette gravure n'est quasiment pas interrogé. Les copies manquent également trop souvent de réflexion sur la notion de point de vue. Les candidats dévient vers la récitation de tout ce qu'ils savent sur la Polynésie ancestrale (navigateurs au XVIIème siècle...) au lieu de se focaliser sur la transformation de la société polynésienne à l'arrivée des missionnaires.

Le jury constate également l'absence d'une réflexion didactique qui pouvait amener à s'interroger sur l'usage de ce document pour de jeunes élèves. Les compétences ont ainsi été rarement rappelées.

La proposition de prolongement vers l'enseignement moral et civique, vers le français, vers les arts visuels est, lorsqu'elle est pertinente, un élément valorisé.

Points de vigilance :

Comme l'an passé, le jury conseille donc aux candidats, de se montrer particulièrement vigilants à :

- ⇒ La lecture des questions proposées et la manière dont celles-ci permettent au candidat de construire un raisonnement.
- ⇒ L'analyse du corpus documentaire, les enjeux des documents et la manière dont ceux-ci s'articulent et se répondent.
- ⇒ La maîtrise des concepts, notions et démarches de l'histoire, de la géographie et de l'EMC
- ⇒ Aux programmes et à leurs intitulés afin d'éviter de se perdre dans des détails inutiles et de se focaliser sur l'ESSENTIEL à transmettre à un enfant de 7 ou 9 ans.
- ⇒ La maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que l'organisation de la copie, notamment la numérotation des exercices.

Il ressort donc que l'épreuve écrite d'application est une épreuve difficile par sa durée et ses exigences sur le plan scientifique, didactique et pédagogique et qu'elle nécessite une bonne préparation des candidats.

III-3. Domaine « Arts »

a) Statistiques :

	Privé	Public
Nombre de postes offerts	4	15
Nombre de candidats inscrits	39	218
Nombre de candidats présents	24	115
Nombre de candidats ayant choisi Arts	6	16
Moyennes des notes obtenues en Arts	8,08 /20	7,89 /20
Note la plus basse	5,5 /20	3 /20
Note la plus haute	13 /20	13,5 /20
Médiane	7,5 /20	7,5 /20

b) Composante éducation musicale :

Les candidats étaient invités à mobiliser tout à la fois leurs connaissances didactiques et pédagogiques et celles du cadre réglementaire de l'éducation musicale, destinés à des élèves du cycle 2. Le sujet ne présentait pas de difficultés majeures et l'ensemble des documents apportait une ressource utile et efficace pour produire des écrits de qualité. Le dossier comportait 4 documents sur lesquels le candidat devait prendre appui afin de réaliser une analyse critique de séance d'écoute :

- La description d'une séance prenant appui sur l'œuvre « Bilude » de Pierre Schaeffer, se déroulant dans une classe de CE1.
- Une ressource pédagogique institutionnelle, « Les enseignements et l'éducation artistiques, une éducation de la sensibilité par la sensibilité ». Ressources pour les enseignements artistiques aux cycles 2 et 3, site eduscol.education.fr.
- Une fiche de présentation de l'œuvre « Bilude » de Pierre Schaeffer, source : Musique Prim', réseau CANOPÉ (extraits).
- Un rappel du programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) – Éducation musicale. BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 (extraits).

Cette épreuve s'appuyait sur les deux compétences suivantes :

- Écouter, comparer
- Échanger, partager

Constats qualitatifs :

Il a été apprécié la réalisation d'une analyse de critique de séance d'écoute où le candidat s'est appuyé sur l'ensemble du corpus documentaire, supports pédagogiques ainsi que les supports des attendus institutionnels pour tisser des liens entre les quatre documents proposés.

Les candidats ont relevé assez facilement les points négatifs de la séance d'écoute proposée. Il était attendu des propositions de remédiations, d'étayer les propositions et les choix avancés.

Le jury a apprécié les candidats qui ont su élargir et proposer des pistes de prolongements et situer la situation d'enseignement proposé dans le document 1 dans une progression intégrant plusieurs domaines et ainsi créant du lien entre les connaissances théoriques et la pratique. A été également appréciée la suggestion d'activité de production en lien avec les objectifs de la séance d'écoute soumise par le corpus documentaire.

Éléments d'évaluation liés aux attendus de l'épreuve :

Les éléments d'évaluation liés aux attendus de l'épreuve se sont articulés sur plusieurs éléments parmi lesquels peuvent être cités :

- Structurez, argumentez.
Le jury doit comprendre la logique des critiques de la séance d'écoute proposée.
- Une bonne maîtrise du temps.
- Être force de propositions. Le jury attend l'engagement du candidat et non pas une description des documents.
- Une connaissance et compréhension des programmes d'éducation musicale et sur la manière dont ils sont utilisés pour penser et organiser une séance d'écoute.
- La prise en considération de l'éveil, du plaisir à travers les apprentissages.

c) Composante arts plastiques :

Trop nombreux sont les candidats qui ont une compréhension imparfaite des programmes. Il convient, lorsqu'on a choisi cette épreuve, de bien cerner l'esprit des programmes, avant même d'en maîtriser la lettre. On a trop souvent l'impression que les candidats ne ressentent pas de réelle appétence pour les arts plastiques. La teneur de leur culture artistique s'en ressent et par conséquent, la pertinence des références qu'ils convoquent.

Pour certaines copies, un manque de structure ne favorisait pas la clarté des propos. Par ailleurs, la présentation de la fiche de séance en elle-même mériterait d'être retravaillée en formation, les présentations étant souvent maladroites. La présentation de références artistiques en début de séance est une erreur récurrente, qui pourrait inciter les élèves à s'en inspirer, comme par mimétisme, ces références devenant alors un modèle à reproduire, ce qui ne correspond pas à l'esprit de cet enseignement. Le rapport de l'an dernier soulignait déjà cette dérive.

Plusieurs candidats se sentent obligés de résumer les documents fournis (sans aucun autre apport) au lieu de s'y appuyer prioritairement pour étayer leurs critiques et analyses.

L'évaluation n'apparaît pas clairement dans de nombreuses copies. Elle est même parfois inexistante. C'est regrettable, dans la mesure où l'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement, en ce sens qu'elle renseigne l'élève sur sa production et l'aide à progresser. Enfin, de nombreux candidats ont perdu des points en quantité non négligeable pour une orthographe, une syntaxe souvent défailante.

Le jury met en avant les recommandations suivantes pour les futurs candidats :

- prendre le temps de s'appropriier le sujet : ne pas se contenter de décrire la séance d'apprentissage mais y apporter des commentaires et des justifications, être précis sur les objectifs et de les limiter à la séance d'apprentissage ;
- structurer le propos pour favoriser la clarté de l'argumentation ;
- définir les notions en jeu, utiliser le vocabulaire spécifique des arts ;
- conserver une vigilance orthographique et syntaxique, laquelle s'avère tout aussi nécessaire que dans les autres domaines d'enseignement pour un professeur des écoles.

IV. ÉPREUVE ÉCRITE DE LANGUES POLYNÉSIENNES

IV-1. Modalités de l'épreuve

Pour la 2^{ème} année consécutive, l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour l'administration de la Polynésie française a été appliqué.

Concernant l'épreuve écrite d'admissibilité de langues polynésiennes, les modalités étaient les suivantes :

- Notation sur 20 points (note globale égale ou inférieure à 5 éliminatoire)
- Durée : 2 heures
- Coefficient : 1
- Niveau attendu : utilisateur B1 du CECRL
- Nature de l'épreuve :
 - Répondre en langue polynésienne à un questionnaire relatif à un texte d'une vingtaine de lignes en langue polynésienne ;
 - Rédiger en langue polynésienne une argumentation / réflexion d'une quinzaine de lignes ;
 - Traduire en français, sans l'aide d'un dictionnaire, un passage d'environ 7 lignes de ce texte.

IV-2. Données chiffrées

Sur un nombre total de 257 candidats inscrits au concours (public et privé confondus) seuls 139 se sont présentés. Lors de l'épreuve de langues polynésiennes, 135 candidats étaient présents. 124 ont choisi le tahitien et 11 le marquisien.

Pour le concours du public, sur 218 candidats inscrits, 115 se sont présentés.

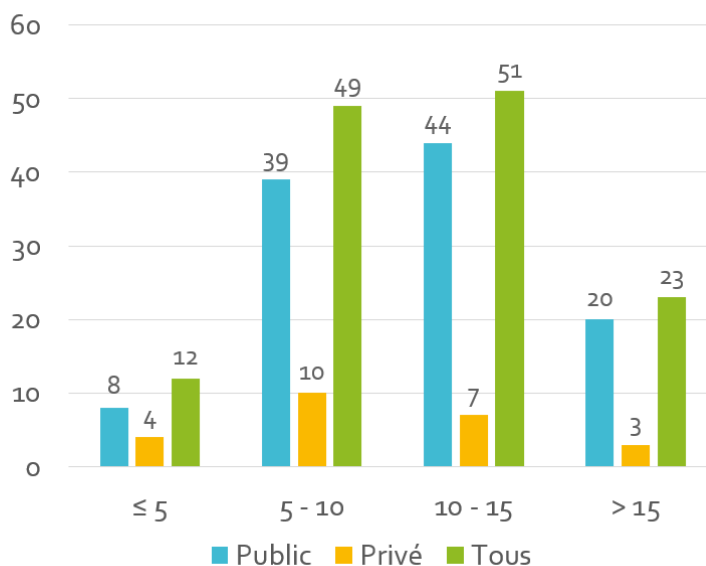
Pour celui du privé, sur 39 candidats inscrits, 24 se sont présentés.

	Public	Privé	Tous
Nb d'inscrits	218	39	257
Nb de présents	115	24	139
% présents	52,7 %	61,5 %	54,1 %

La moyenne générale obtenue est de 10,81/20 en langues polynésiennes.

La ventilation des candidats selon les notes obtenues s'opère de la manière suivante :

Notation /20	Public	Privé	Total
Nb présents	111	24	135
Nb de notes ≤ 5 (Éliminés)	8	4	12
Nb notes > 5 et ≤ 10	39	10	49
Nb notes > 10 et ≤ 15	44	7	51
Nb notes > 15	20	3	23
Moyenne	11,13	9,36	10,81
Médiane	11	9,75	11
Note la plus basse	1,25	1,75	1,25
Note la plus élevée	19,5	17,25	19,5



IV-2. Constats et recommandations du jury

On peut noter une évolution positive du niveau des candidats qui ont su prendre en compte des conseils donnés suite aux précédentes sessions, tant au niveau de la formulation des idées en phrases simples et correctement rédigées que sur l'aspect orthographique ou encore syntaxique.

Le texte proposé est un extrait de la légende Hono'ura de Patrick Ariitetoa ROCHETTE, présent dans le livret Légendes de TEAHÜPO'O de la Direction de la culture et du patrimoine, publié en 2021, page 37.

Ce passage traite de la croissance de Hono'ura, héros légendaire de Tahiti doté d'une grande force et de sa lutte avec un esprit malveillant.

Concernant la notation, les écarts constatés restent très importants puisque les résultats s'échelonnent entre 1,25 et 19,5 points sur 20. 8,9 % des candidats obtiennent une note inférieure ou égale à 5, ce qui constitue une belle évolution au regard de la précédente session. Ils ont malgré tout été éliminés à l'admissibilité. On retiendra aussi que plus de 54,8 % des candidats obtiennent une note supérieure à 10 et que certains ont approché la note maximale.

Concernant la compréhension notée sur 8 points, dans l'ensemble, les réponses apportées aux questions montrent que le texte est compris et que le volet inférentiel est saisi. Dans l'ensemble, la rédaction des réponses est très correcte. De plus, de nombreux candidats ont complété leurs réponses par des apports culturels sur le sujet, ce qui va au-delà des attendus.

Pour l'argumentation, notée sur 6 points, on note une tendance à la narration des exploits du héros plutôt qu'une argumentation. Le choix du héros est rarement explicité et l'argumentation relativement légère.

Une fois de plus, le jury a agréablement été surpris par la qualité de la rédaction de nombreux candidats.

Enfin, notée sur 6 points, la traduction représentait une réelle difficulté pour les candidats ayant une maîtrise insuffisante des langues polynésiennes. Le jury a pu relever un paradoxe entre la partie "Compréhension" et cette dernière : des notes correctes en compréhension ont contrasté avec la qualité très médiocre de certaines traductions.

Les principales difficultés rencontrées portaient sur :

- l'emploi de « Tē...ra » / « 'Ua » / « E »
- l'emploi de « 'Aita » et « E'ita »
- l'emploi/insertion des nombres
« Te i'oa o te mau maha tamari'i ... »
« I roto i te mau maha i'oa o te mau tamari'i... »
- l'emploi de la particule « ai » dans les réponses à la question « Nō te aha... »
« 'Ua haere ai te mau tua'ana i Hui... »
«'Ua riri ai 'o Hono'ura... »
- la structure d'une phrase : « Te mata'eina'a i te tupura'a 'o Tautira. »

Le jury tient, une fois de plus, à rappeler aux candidats que la traduction est un exercice complexe qui nécessite une préparation bien en amont de l'épreuve.

COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

I. ÉPREUVE DE LEÇON

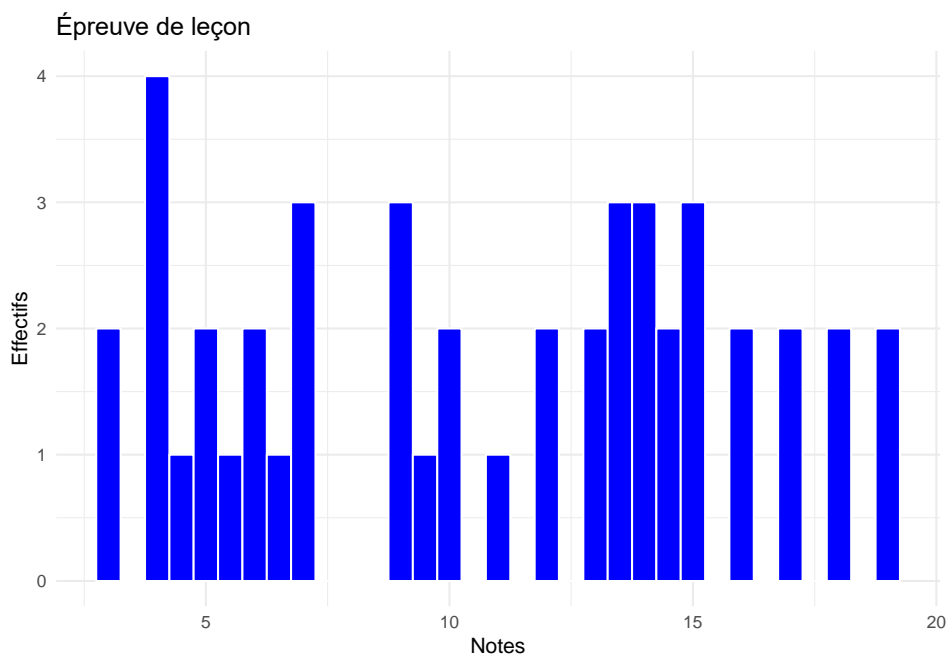
I-1. Modalités de l'épreuve

Durée de préparation : deux heures ;
Durée de l'épreuve : deux fois trente minutes ;
Coefficient 4.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

I-2. Distribution des notes

La répartition des notes ci-après ne permet pas de distinguer la partie française de la partie mathématiques mais donne une idée des bonnes performances de certains admissibles, huit candidats ayant obtenu plus de 15 sur 20 au total en leçon.



46 candidats admissibles (public + privé)

I-3. Commentaires

Partie Mathématiques :

On peut comme aux épreuves d'admissibilité, relever une assez grande hétérogénéité parmi les candidats admissibles comme on peut l'observer sur le diagramme précédent. La moyenne des notes est égale à 10,77, la moitié des candidats obtiennent une note supérieure à 11,5 sur 20. Les candidats semblent néanmoins mieux préparés que lors de la première session de cette nouvelle maquette de concours. De plus, on n'observe quasiment aucune différence entre les notes partielles obtenues dans les deux disciplines français et mathématiques.

Lors de son exposé, on évalue la capacité du candidat à mener une réflexion d'ordre didactique et pédagogique et qu'il la justifie au cours de l'entretien. On constate malheureusement que les candidats ont trop souvent proposé une description non argumentée qui ne mettait pas en avant d'analyse didactique. En particulier, beaucoup de candidats se sont contentés de décrire les documents d'accompagnement alors qu'ils doivent servir à appuyer l'argumentation des choix réalisés par le candidat.

De nombreux candidats présentent des lacunes en mathématiques. Les objets élémentaires de la culture mathématique sont en effet souvent mal maîtrisés et a fortiori n'ont pu être définis avec un vocabulaire précis et adapté à un jeune public.

Partie Français :

On rappelle que l'épreuve assemble deux leçons disciplinaires consécutives, français et mathématiques. Certaines remarques de la partie mathématiques du rapport de jury, à portée transversale, seront donc à lire avec intérêt.

Les capacités de communication ont paru plus affirmées que l'an dernier, témoignant d'une préparation sérieuse. Néanmoins il a été déploré chez certains candidats un relâchement de la langue orale, avec des tics de langage intempestifs (« du coup », « j'avoue », etc.). Dans certains cas, l'attitude et la tenue vestimentaire elles-mêmes laissaient à désirer.

Quelques concepts pédagogiques fondamentaux manquent de netteté et sont donc parfois confondus avec d'autres, créant des confusions gênantes (Consolidation vs application, modélisation vs institutionnalisation, etc.). On a constaté que les références pédagogiques convoquées étaient parfois issues de souvenirs flous, superficiels. Des expressions comme « J'ai vu cela en vidéo », « j'ai entendu cela en stage » ne sauraient être des appuis tangibles à un argumentaire didactique.

Réussir l'épreuve orale de leçon suppose que l'on ait bien identifié la compétence concernée dans le libellé, les enjeux de formation à un niveau donné, afin de bâtir un scénario cohérent, viable, qui se projette dans une mise en œuvre pédagogique impliquant les élèves et leur activité d'apprenants. On rappelle que les documents annexés sont conçus comme des aides et n'appellent pas d'analyse approfondie, sauf exception liée à des productions d'élèves. Lorsqu'il est question de séquence, celle-ci ne saurait se résumer à une séance et, d'une manière générale, la contextualisation d'un moment didactique a toujours de l'intérêt.

Les trois membres du jury évaluent au plus près l'aptitude des candidats à la transposition pédagogique d'un objet de savoir orienté par un objectif d'apprentissage. Comme marques d'une sorte de « bon sens pédagogique », des priorités doivent être dégagées avec netteté. La pertinence des choix opérés en dépend et toute dispersion s'avérerait improductive. Les détails très concrets sont appréciables pour donner de la consistance au pragmatisme de la transposition, mais ne doivent jamais l'emporter sur l'essentiel et risquer de faire ainsi perdre de vue les enjeux d'apprentissage. Qu'un candidat soit en mesure d'établir un lien avec les évaluations nationales et internationales est apprécié lorsque cela présente de l'intérêt, de même que tout ce qui témoigne d'une connaissance des productions réelles des élèves.

Quelques candidats de grande qualité ont su présenter des séquences d'une justesse remarquable dans la progressivité des séances, la complexité étant prise en compte avec une vision déjà claire du métier. La réflexion, approfondie et sans artificialité, traduit alors de la meilleure manière l'effort d'être au plus près de certains besoins des élèves.

La créativité rigoureuse, la prise de risque mesurée sont très appréciées, en ce sens qu'elles sortent les propositions des idées toutes faites et témoignent de qualités pédagogiques prêtes pour s'adapter à un public. La juste perception des besoins, la connaissance des attendus et l'anticipation des obstacles que peuvent rencontrer les apprenants sont des atouts majeurs et suscitent la confiance du jury.

Lors de la partie interactive qui suit l'exposé le jury a apprécié la capacité des meilleurs candidats à relancer leur réflexion, à questionner leur projet, à faire preuve de distance critique, en élaborant de nouvelles hypothèses, en soignant la cohérence.

I-4. Recommandations aux candidats

Voici quelques conseils pour vous préparer à cette épreuve :

- i. Indiquer clairement les objectifs d'enseignement et expliciter le plan de l'exposé ;
- ii. Il ne s'agit pas d'une simulation d'une situation de classe, mais plutôt d'un exposé au cours duquel le candidat présente un déroulement de séance en justifiant les choix pédagogiques réalisés. Des activités des élèves sont à intégrer dans la présentation de la séance ;
- iii. Il convient de s'appuyer sur les documents du dossier ou sur des documents extérieurs à ce dossier connus par le candidat. Il ne faut pas se contenter de faire une description de ces documents mais les exploiter pour justifier les choix pédagogiques et didactiques mis en œuvre ;
- iv. Lors de l'entretien, montrer une attitude ouverte au débat ainsi qu'une volonté constructive avec le jury ;

- v. Argumenter ses réponses à partir de connaissances didactiques ou pédagogiques, des éléments des documents en annexe ou bien de son expérience personnelle.

II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN

III-1. Modalités de l'épreuve

Cette session s'inscrit dans la continuité de la session précédente, pour la deuxième année du concours rénové (Arrêté du 25/01/2021).

Cette épreuve, en plaçant le candidat dans différents contextes, est particulièrement complexe ; elle l'invite à répondre successivement à un sujet problématique observé dans une leçon d'EPS, à exposer son parcours et son projet professionnel, à réagir en direct, sans préparation, à deux situations centrées sur les valeurs de la République. L'épreuve impose aux candidats de mobiliser des connaissances, des démarches, des méthodes variées en un temps contraint, ce qui rend nécessaire une préparation construite et raisonnée.

Elle est composée de deux parties qui permettent d'évaluer le candidat :

- La première partie est composée d'une réponse à un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition ; il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. L'entretien qui suit l'exposé permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.
- La deuxième partie comporte un premier temps d'échange débutant par la présentation par le candidat des éléments et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours ; cette présentation donne lieu à un échange avec le jury portant sur ses motivations à entrer dans le corps des professeurs des écoles. L'entretien se poursuit par deux mises en situation professionnelle, l'une concernant l'enseignement, l'autre en lien avec la vie scolaire. Cette partie amène à évaluer le candidat quant à son positionnement en tant qu'agent porteur et transmetteur des valeurs de la République et du système éducatif.

La durée de la préparation de la première partie, en réponse à un sujet, est de 30 minutes et la durée totale de l'épreuve est de 1 heure 05 (30 minutes pour la première partie et 35 minutes pour la seconde partie).

L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués pour chacune des parties.

Dans les deux parties, la forme de l'exposé (durée, annonce du plan, analyse du sujet, qualité argumentative, capacité à exposer ses motivations) et la capacité du candidat à interagir avec le jury (maîtrise de la langue, écoute, prise en compte des questions du jury, recul réflexif, argumentation) sont évaluées.

III-2. Notes obtenues

Notation /20	Public	Privé	Total
Nb présents	37	9	46
Nb de notes ≤ 5	1	1	2
Nb notes > 5 et ≤ 10	13	1	14
Nb notes > 10 et ≤ 15	9	3	12
Nb notes > 15	14	4	18
Moyenne	12,47	12,72	12,53
Médiane	12	14,5	12
Note la plus basse	4	5	4
Note la plus élevée	20	17	20

La moyenne générale de l'épreuve, en augmentation par rapport à la session précédente, est satisfaisante et montre que formateurs et candidats ont su tirer parti des informations communiquées l'année passée pour se préparer à l'épreuve.

Le jury, composé de 7 commissions, a pleinement utilisé l'échelle de notation pour classer les candidats, notant les candidats de 04/20 à 20/20.

III-3. Première partie de l'épreuve - EPS

Notation /10	Public	Privé	Total
Nb présents	37	9	46
Nb de notes = 0 (Éliminés)	0	0	0
Nb de notes > 0 et ≤ 5	20	4	24
Nb notes > 5 et ≤ 10	17	5	22
Moyenne	5,34	5,89	5,45
Médiane	5	6	5
Note la plus basse	1	2	1
Note la plus élevée	10	8,5	10

Tous les champs d'apprentissage et les activités physiques, sportives et artistiques du programme parmi celles les plus couramment enseignées à l'école primaire (maternelle et élémentaire) ont été supports de questionnement.

La moyenne est ici aussi satisfaisante, (en amélioration de +0.78 point au regard de la session 2022), des candidats se sont montrés excellents puisque certains d'entre eux ont obtenu la note de 10/10.

Afin de favoriser la préparation des candidats, nous présentons ici un exemple de sujet posé cette année :

Contexte d'enseignement :

- Cycle : 1 ; Niveau de classe : SM
- Objectif d'acquisition : « Construire et conserver une séquence d'actions et de déplacements, en relation avec d'autres partenaires, avec ou sans support musical. »
- Constat : Lors d'une activité d'expression, vous constatez que les élèves réalisent exclusivement des mouvements et gestes étriés, près du corps.
- Eléments du programme : Programmes 2022 ajustés et adaptés à la Polynésie française.
« Les activités d'expression à visée artistique permettent tout à la fois l'expression par un geste maîtrisé et le développement de l'imagination. »

Question posée aux candidats :

Après avoir identifié un champ d'apprentissage et l'activité concernée, vous ferez une proposition de situation(s) d'apprentissage. Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

III-4. Deuxième partie de l'épreuve – Projection dans le métier d'enseignant

Notation /10	Public	Privé	Total
Nb présents	37	9	46
Nb de notes = 0 (Éliminés)	0	0	0
Nb de notes > 0 et ≤ 5	9	4	13
Nb notes > 5 et ≤ 10	29	5	34
Moyenne	7,15	6,83	7,09
Médiane	7,5	8	7,5
Note la plus basse	3	3	3
Note la plus élevée	10	8,5	10

La moyenne de cette deuxième partie d'épreuve conforte les remarques précédentes : le jury a remarqué que les candidats avaient, dans l'ensemble, bien anticipé cette partie d'épreuve.

Certains d'entre eux exploitent un cadre de présentation de leur parcours leur permettant de mettre en valeur les expériences les plus marquantes et d'en déduire des compétences en construction.

Un cadre d'analyse est parfois utilisé pour cibler les valeurs en jeu dans les mises en situation.

De fait, la moyenne a augmenté de 1.36 point par rapport à la session 2022 et atteint une valeur très satisfaisante.

Les situations d'enseignement et de vie scolaire proposées par le jury sont issues des grandes thématiques éducatives et ont permis d'apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif, ses missions et ses obligations en lien avec les valeurs de la République. A titre d'exemple, suivent deux situations proposées lors de cette session :

Situation professionnelle d'enseignement :

Un intervenant prend en charge les séances de cirque, cependant il est absent pendant deux semaines, quelles solutions proposeriez-vous ?

Situation professionnelle de vie scolaire :

Vous remarquez qu'un élève de CM2 refuse systématiquement d'enlever son pull en entrant dans la classe, comment réagissez-vous ?

III-4. Recommandations du jury

En complément des informations présentes dans le rapport de jury précédent, nous apportons ici quelques indications pour aider le candidat dans sa préparation.

Première partie de l'épreuve - EPS

- Les candidats sont positionnés en bas de bandeau de notation dès lors qu'il y a atteinte à l'intégrité physique ou morale de l'élève, malgré les relances réitérées du jury pour faire réagir le candidat.
- Sont perçus comme fragiles les candidats ayant une connaissance incomplète de l'activité support et une méconnaissance du développement de l'enfant ; les propositions sont inadaptées, les élèves sont au mieux mis en action en sécurité, sans opportunité d'enrichir leur motricité.
- La prestation du candidat devient satisfaisante lorsqu'il montre sa capacité à organiser sa leçon d'EPS dans l'espace et dans le temps, lorsqu'il dispose de connaissances qu'il agence de façon pertinente pour concevoir une situation globalement adaptée aux besoins des élèves ; ces connaissances restent néanmoins à approfondir, notamment en ciblant davantage les apprentissages envisagés.
- Enfin, le jury considère que le candidat manifeste une très bonne maîtrise quand il est à même de faire vivre sa situation, étayée par des connaissances maîtrisées (réglementation, sécuritaires, motricité...). Lors de l'entretien, il s'appuie sur des références institutionnelles, exploite ses connaissances didactiques, pédagogiques et empiriques pour répondre, fait évoluer sa proposition initiale avec l'appui du questionnement du jury.

CONSEILS pour se préparer à l'épreuve

- Respecter strictement le sujet et notamment le champ d'apprentissage : les transformations prioritaires recherchées doivent s'inscrire explicitement dans le champ d'apprentissage mentionné ;
- Mettre en place une méthodologie d'analyse du sujet pour identifier l'obstacle rencontré par les élèves, formuler des hypothèses sur les causes possibles, cibler les ressources à travailler pour faire apprendre ;
- Au-delà de la connaissance indispensable des programmes et de la réglementation en vigueur, montrer sa capacité à opérationnaliser ces connaissances dans la conception même de la séquence et de la séance ;
- Définir un objectif de séance qui se décline explicitement au travers d'une ou deux situations d'apprentissage choisies pour montrer la cohérence de ses propositions ;
- Concevoir des situations qui ont du sens pour les élèves, qui font émerger puis entretiennent le plaisir de pratiquer. Les situations proposées sont souvent ternes émotionnellement (peu de relais, de défis...) et bien souvent peu innovantes ;
- Utiliser des schémas pour expliquer clairement la situation au jury, sans perte de temps ;
- Connaître et utiliser un vocabulaire spécifique : par exemple, immersion, flotter, allure ou vitesse de course, gérer son effort, expiration-inspiration... ;

En amont de l'épreuve

- Exploiter son expérience dans les classes pour partager des savoir-faire, des façons d'organiser les séances, quantifier les temps de travail, les espaces, l'anticipation des variables, etc... avec les autres enseignants ;
- Tenter de mettre en place des situations dans les champs d'apprentissage proposés au concours pour mieux les faire vivre auprès du jury ;
- Travailler davantage les liens avec les différents parcours au sein des écoles (santé, citoyenneté, éco déléguées, etc...)

Deuxième partie de l'épreuve - Projection dans le métier d'enseignant

Exposé des motivations

- Une maîtrise insuffisante est marquée par un exposé centré exclusivement sur ses propres perceptions, sans prendre en compte les caractéristiques des élèves, voire les particularités du système éducatif, et qui présente peu d'articulation avec le projet professionnel.
- La maîtrise est fragile lorsque, malgré un exposé bien préparé, des expériences décrites avec précision, le candidat ne parvient pas à valoriser son parcours, marque une faible curiosité intellectuelle, laisse apparaître un projet professionnel confus.
- La maîtrise apparaît satisfaisante dès lors que le candidat décrit et argumente son projet professionnel à l'aide de ses expériences, l'enrichit au cours de l'entretien ; il envisage cependant de façon partielle le travail en équipe, ne perçoit pas la plus-value d'un collectif d'établissement.
- La très bonne maîtrise est caractérisée par un candidat qui expose ses compétences et sait en tirer avantage pour se projeter dans le milieu enseignant ; il atteste d'une prise de recul réflexif effective par rapport à son expérience et montre sa volonté de s'impliquer dans des espaces interdisciplinaires.

CONSEILS pour se préparer à l'épreuve

- Structurer sa pensée pour rendre la logique de l'exposé accessible au jury ;
- Réfléchir son exposé pour capter l'attention du jury : entrer par une expérience mémorable, un souvenir de jeunesse, etc... pour ensuite exposer ses compétences professionnelles ;
- Prendre appui de façon explicite sur ses expériences et compétences pour exposer son projet professionnel et argumenter son choix de devenir enseignant ;
- Convoquer les compétences du référentiel pour attester de son expérience ;
- Manifester, par son attitude, par la qualité des arguments, sa motivation à exercer le métier d'enseignant, mettre en évidence ce qui déclenche l'envie d'enseigner.

Situations professionnelles

- La prestation du candidat est jugée faible lorsque celui-ci n'identifie pas les valeurs en question, les enjeux, l'obstacle à résoudre, ne parvient pas à prendre du recul face au problème posé malgré le questionnement du jury.
- Une maîtrise fragile est marquée par la difficulté du candidat à définir les termes, à exploiter les valeurs nommées dans ses propositions. La méconnaissance des instances de l'école et de la place des parents comme partenaires éducatifs révèle une conception peu ouverte de l'école sur son environnement.
- Le candidat qui a une maîtrise satisfaisante peut énoncer les grands principes retenus à partir des valeurs qu'il a identifiées mais peine à les opérationnaliser ; les propositions sont cohérentes au regard de la question soulevée, même s'il peut se trouver en difficulté sur un champ de questionnement élargi.
- Le candidat qui réussit dans cette épreuve analyse l'obstacle posé, formule des hypothèses pour apporter des solutions ; il utilise un vocabulaire précis et nuancé et peut faire des propositions illustrées par des exemples. Il repère les différentes instances et est capable de communiquer avec elles. Le long terme est envisagé.

CONSEILS pour se préparer à l'épreuve

- Construire un cadre d'analyse qui permette d'apporter une réponse structurée à la question :
 - Identifier les valeurs et les définir de façon contextualisée
 - Mettre en évidence le problème rencontré et formuler des hypothèses
 - Connaître les personnes ressource au sein de l'école et en dehors du système, les différents partenaires qui peuvent aider à résoudre la situation
 - Envisager des pistes d'action à court terme / moyen terme / long terme : pour qui ? Comment ? Avec quelles personnes ressources ? Quels projets (pour le long terme) ?
- Clarifier sa posture d'éducateur, ses droits et obligations en tant qu'agent du service public ;
- S'informer sur les questions vives et les préoccupations du ministère de l'éducation en Polynésie Française.

En conclusion,

Les membres du jury reconnaissent le travail réalisé par les formateurs et les candidats pour se présenter dans de bonnes conditions à cette épreuve exigeante ; les bons, voire très bons résultats pour quelques candidats, attestent d'une préparation bien gérée qui permet d'envisager de belles réussites.

Nous encourageons donc les futurs candidats à s'appuyer sur le rapport de la session de 2022 et sur ce rapport-ci pour se forger une représentation juste des attentes. Les recommandations qui ont été portées ici n'ont pas vocation à aboutir à des réponses formatées lors des futures sessions mais au contraire à guider les candidats vers une construction progressive de compétences et connaissances. Les stages effectués dans les écoles constituent de réelles opportunités pour éprouver ses conceptions, échanger avec des collègues plus expérimentés, apprendre à connaître la communauté éducative.

Ces deux apports, complémentaires, doivent amener le candidat à des propositions explicites, fondées, s'inscrivant dans le cadre institutionnel en vigueur au moment du concours.

III. ÉPREUVE ORALE EN LANGUES POLYNÉSIENNES

III-1. Modalités de l'épreuve

Les nouvelles modalités de l'épreuve orale d'admission de langues polynésiennes étaient les suivantes :

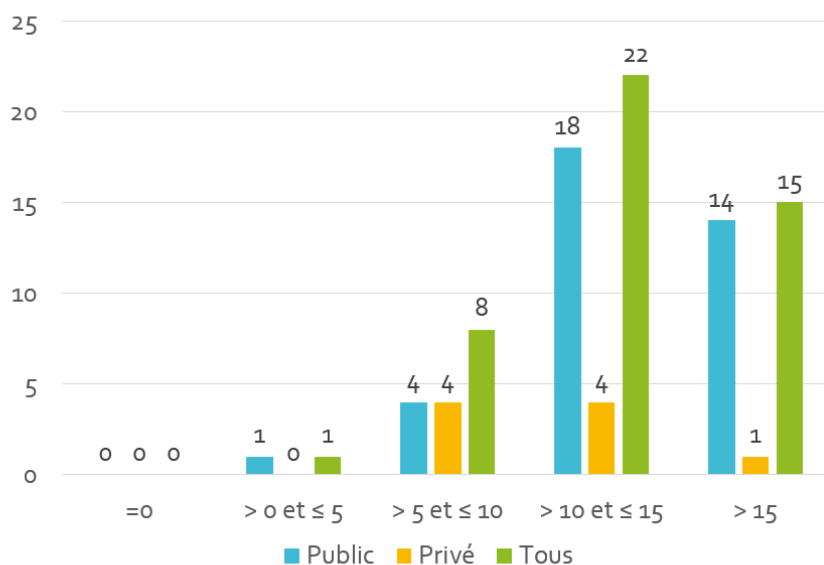
- Notation sur 20 points (0 éliminatoire)
- Durée de la préparation : 1 heure, durée de l'épreuve : 30 minutes
- Coefficient : 2
- Niveau attendu : utilisateur B1 du CECRL
- Nature de l'épreuve :
 - Exposé (en langue polynésienne)
 - Présentation et analyse d'un document (écrit, audio ou audiovisuel) relatif à la culture et à la langue concernée. 10 mn
 - Entretien avec le jury. 5 mn
 - Exploitation pédagogique (en langue française)
 - Présentation d'une exploitation pédagogique du document support de l'exposé dans une séance d'enseignement. 10 mn
 - Entretien avec le jury. 5 mn

III-2. Données chiffrées

En dehors d'un candidat, tous les admissibles se sont présentés à l'épreuve orale. Sur 46 (37 du public et 9 du privé), 43 (34 du public et 9 du privé) ont choisi le tahitien et 4 du public, le marquisien.

La ventilation des candidats selon les notes obtenues s'opère de la manière suivante :

Notation /20	Public	Privé	Total
Nb présents	37	9	46
Nb de notes = 0 (Éliminés)	0	0	0
Nb de notes > 0 et ≤ 5	1	0	1
Nb notes > 5 et ≤ 10	4	4	8
Nb notes > 10 et ≤ 15	18	4	22
Nb notes > 15	14	1	15
Moyenne	14,24	11,67	13,74
Médiane	14,5	11,5	13,75
Note la plus basse	4	8,5	4
Note la plus élevée	20	16	20



III-3. Constats et recommandations du jury

Des documents écrits et sonores ont été proposés.

L'exploitation pédagogique (en langue française) du document ayant servi à l'exposé de la première partie de l'admission constituait la grande nouveauté de cette épreuve.

D'excellentes prestations aussi bien dans la présentation et l'analyse des documents que dans l'exploitation pédagogique sont à relever. Le jury a pu apprécier la prestation de candidats parfaitement bilingues et ayant des connaissances didactiques déjà solides.

Les candidats ont su gérer le temps imparti aux deux épreuves.

Quelques conseils déjà donnés :

- approfondir l'exploitation du texte et l'exploitation pédagogique (séance à inscrire dans une séquence, définition des objectifs, place de l'interdisciplinarité, prise en compte de la diversité des élèves,...) ;
- utiliser pleinement le temps imparti.

IV. ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir cette épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

IV-1. Rappel du format de l'épreuve

Texte de référence : Arrêté n°MENH2033191A du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

L'épreuve se déroule en 3 phases :

Phase 1 : Échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique fourni par le jury (10 minutes).

Phase 2 : Le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique et explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français).

Phase 3 : Échange dans la langue vivante étrangère choisie (10 minutes)

- Préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 30 minutes
- Noté sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.
- Le dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.
- Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

IV-2. Statistiques

Nombre de candidats :

Langue vivante étrangère présentée	Nombre de candidats inscrits à la session 2023	Nombre de candidats présents à la phase d'admission
Anglais	124	38
Espagnol	9	1

Notation /20	Public	Privé	Total
Nb présents	29	9	38
Nb de notes ≤ 5	2	0	2
Nb notes > 5 et ≤ 10	4	1	5
Nb notes > 10 et ≤ 15	14	4	18
Nb notes > 15	9	4	13
Moyenne	13,48	13,78	13,55

IV-3. Bilan de la session 2023 et conseils aux futurs candidats

Ce bilan de la session 2023 doit permettre de guider les futurs candidats dans leur préparation de l'épreuve facultative de langue étrangère. Il s'appuie sur les observations et l'analyse des prestations des candidats par les membres du jury.

Avant toute chose, les membres du jury tiennent à souligner la qualité des prestations entendues au cours de la session 2023. Elles sont de toute évidence le fruit d'une bonne préparation des candidats, lesquels se sont bien approprié le cadre de l'épreuve et ont réussi à en saisir les enjeux pour se préparer de la façon la plus efficace.

Les futurs candidats trouveront ci-après des éléments visant à expliciter ces enjeux et ces attentes pour chacune des phases de l'épreuve :

Phase 1 :

Les prestations ont été dans l'ensemble de bonne qualité pour cette phase de l'épreuve. Si le temps imparti n'a pas toujours été respecté, certains candidats ont réussi à faire la différence grâce à une présentation qui avait été soigneusement préparée en amont.

On rappellera les exigences en matière d'expression orale en continu : pour cette épreuve où le niveau B2 du CECRL constitue un minimum attendu, les candidats doivent être en capacité de « s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets ». Ainsi est-on en droit d'attendre un propos fluide, bien structuré et dans une langue de qualité. Le candidat doit pouvoir « parler avec naturel, aisance, efficacité » et « défendre un point de vue ». Le jury constate avec plaisir que rares ont été les candidats dont le propos s'est limité à quelques phrases.

Concernant les attentes en matière de contenus :

Dans la présentation du parcours, il s'agit de « se présenter ». Les meilleures prestations ont ainsi proposé une analyse de leur parcours universitaire et personnel, évitant de tomber dans l'écueil de la simple approche descriptive et narrative. Les candidats ont souvent réussi à mettre en perspective leur propre trajectoire avec les enjeux de l'enseignement des langues vivantes à l'école.

Quant à la présentation du document, on rappellera qu'il s'agit d'en proposer une analyse pour mieux en faire émerger l'intérêt didactique et pédagogique pour l'enseignement des langues vivantes étrangères. On évitera ainsi les propos trop descriptifs, voire paraphrastiques.

Phase 2 :

Pour réussir cette épreuve, il est important de ne pas négliger cette partie didactique qui se révèle substantielle au long des trois parties et qui montre la capacité du candidat à concevoir un enseignement de langue vivante étrangère. Les meilleurs candidats ont montré qu'ils saisissaient les enjeux du support pour proposer une progression cohérente et des activités intéressantes. Ils connaissaient les programmes et ont su mettre en évidence les liens avec les différentes activités langagières à travailler. Il s'agit là non seulement de posséder un répertoire d'outils didactiques et pédagogiques liés à l'enseignement des langues, mais surtout de pouvoir les mobiliser à bon escient et d'être capable d'en justifier l'usage.

Le jury soumet quelques pistes de réflexion aux futurs candidats visant à enrichir leurs propositions :

Le(s) lien(s) avec les programmes mérite(nt) d'être précisé(s) de façon systématique.

Il est important que les candidats visent l'ensemble des enjeux liés à l'apprentissage des langues tels que la dimension culturelle, l'ouverture sur le monde, le rapport à l'altérité, la citoyenneté, les compétences psychosociales, etc. Apprendre les langues étrangères ne peut se limiter à l'acquisition d'outils linguistiques ou à la construction de compétences de communication.

L'identification des prérequis, des obstacles et des leviers constitue le préalable à toute mise en œuvre pédagogique.

L'approche actionnelle préconisée dans le CECRL a été souvent mentionnée. On veillera cependant à s'assurer que la démarche vise effectivement à rendre l'élève acteur des apprentissages. La tâche ou le projet final mérite d'être exposé avec clarté et il est nécessaire d'en expliciter les attentes.

Concernant les objectifs linguistiques, il est incontournable d'identifier le lexique et les points grammaticaux clés, mais tout autant de susciter une réflexion sur le fonctionnement de la langue, de solliciter le réemploi et d'inscrire les apprentissages dans une logique spiralaire.

La place de l'écrit dans l'apprentissage de la langue a parfois fait l'objet d'imprécisions voire de représentations erronées. On rappellera que les textes officiels préconisent d'« acquérir des connaissances prioritairement à l'oral », sans exclure l'écrit pour autant.

L'évaluation dans toutes ses dimensions (diagnostique, formative, sommative, certificative) et dans toutes ses modalités, doit pouvoir être mise au service des apprentissages et du suivi des progrès des élèves. Les prestations qui l'ont évoquée en ce sens et mobilisée avec pertinence ont été valorisées.

La différenciation pédagogique constitue naturellement un enjeu fort. Il est donc important que les candidats aient pu identifier les leviers propres à l'enseignement des langues dans ce domaine.

La pédagogie de projets et l'interdisciplinarité constituent enfin des domaines de réflexion didactique et pédagogique incontournables de l'enseignement des langues. Les prestations gagneront à y faire spontanément référence.

Les meilleures prestations ne se sont pas contentées d'identifier des objectifs mais ont réalisé l'exercice d'en expliciter le « comment », précisant ainsi la démarche pédagogique mise en œuvre : comment atteindre les objectifs visés ? Comment engager les élèves dans les apprentissages ? Comment répondre aux besoins de chacun ?... Les candidats doivent pouvoir ainsi expliciter l'intérêt des activités qu'ils proposent et la manière dont ils envisagent de procéder.

Phase 3 :

Cette partie vise à mettre en place un échange en langue étrangère entre le jury et le candidat. On rappellera que le niveau B2 attendu en interaction orale est défini de la façon suivante : « peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Peut participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre ses opinions ». Les questions posées par le jury visent souvent à prolonger et à ouvrir le propos. Il ne s'agit pas de mettre le candidat en difficulté. Il est donc important que ce dernier s'efforce de développer ses réponses autant que possible et n'hésite pas à rebondir sur les questions du jury.

IV-4. Conclusion

Les meilleurs candidats ont fait montre non seulement d'une bonne capacité à communiquer en langue étrangère mais aussi d'une réflexion approfondie sur la façon d'enseigner une langue vivante étrangère aux cycles 1, 2 et 3. Une préparation solide leur a permis de faire la preuve qu'ils étaient en capacité de se projeter dans le quotidien de la classe et d'envisager des démarches d'apprentissage construites et abouties dans lesquelles la curiosité, le plaisir et l'envie d'apprendre les langues occupaient une place de choix.

V. SUJETS

Les sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission sont disponibles en ligne sur la page internet suivante :

<https://nuage05.apps.education.fr/index.php/s/Lcnk33z879Na4EW>